



## INFORMATIONS POUR LES COLLABORATEURS/TRICES

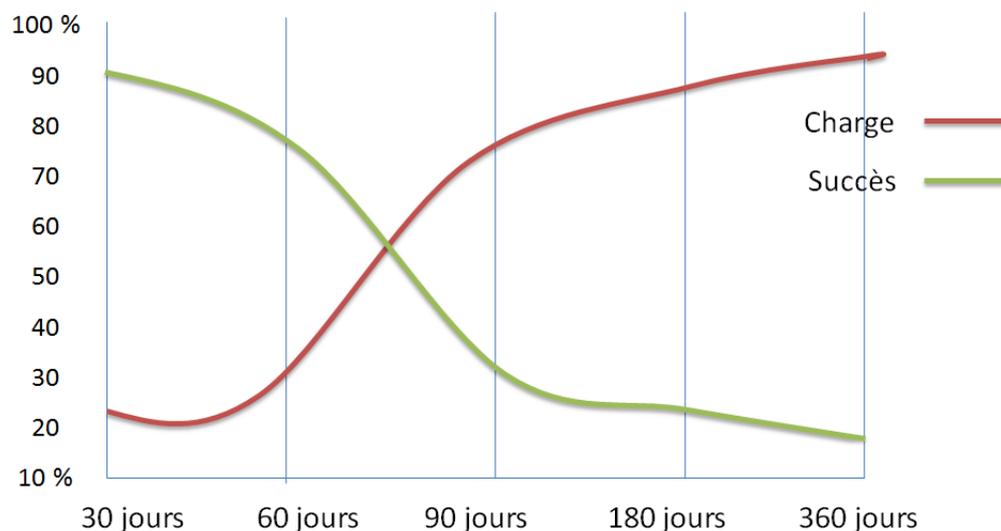
### Avis de maladie communiqué à temps

Après réception de l'avis de maladie, Visana procède immédiatement aux éclaircissements. Il s'agit, du point de vue médical, d'obtenir des indications sur le pronostic concernant la durée de l'incapacité de travail, de sorte que nous puissions décider de l'accompagnement et du soutien de la personne en incapacité de travail. La décision de poursuivre le traitement peut être prise sur la base des premiers documents médicaux et des informations supplémentaires fournies par l'employeur ou par la personne assurée.

- En cas de pronostic favorable
  - les mesures complémentaires ne sont pas nécessaires dans un premier temps.
- En cas de pronostic peu clair
  - Visana clarifie si d'autres mesures d'éclaircissement sont indiquées ou si un accompagnement par un Case Manager de Visana ou un partenaire externe spécialisé est utile.
- En cas de pronostic défavorable
  - Visana coordonne l'annonce faite suffisamment tôt à l'AI et relègue au second plan les éclaircissements médicaux supplémentaires qui ne sont ni nécessaires ni utiles.

### Sanctions et leur sens

La réinsertion dans le processus de travail est la priorité de Visana en cas de pronostic peu clair. Elle permet de réduire durablement les coûts et de prévenir des tragédies humaines. La durée d'une maladie réduit considérablement les chances d'une réintégration sur le marché du travail.



**C'est la raison principale pour laquelle Visana sanctionne les avis de maladie tardifs. Si la communication a lieu tardivement, le délai d'attente commence à courir à la date de la communication.**